

ABONNEMENT.

| SAUMUR : | |
|----------------------|--------|
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 9 |
| POSTE : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|--------------------------|-------|
| Annonces, la ligne . . . | 40 c. |
| Réclames | 30 |
| Faits divers | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LATITE et Co.,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Janvier 1881.

Bulletin politique.

Le National a publié la note suivante :

« M. Antonin Proust a informé le ministre des affaires étrangères qu'il se proposait de l'interpeller à l'occasion de la publication de la circulaire qu'il a adressée à ses agents à l'extérieur, à la date du 24 décembre dernier. Cette demande d'interpellation sera déposée jeudi 20 janvier.

« Nous croyons savoir que le ministre des affaires étrangères demandera à la Chambre d'ajourner la discussion de cette interpellation à cinq jours après la distribution du Livre jaune. Cette distribution ne devant avoir lieu qu'à la fin du mois, si la Chambre accède à la demande du ministre des affaires étrangères, cette discussion ne pourra avoir lieu que vers le 5 février.

« Cette demande d'ajournement sera combattue par M. A. Proust ; car la circulaire dont il est question résume toutes les négociations relatives à la question grecque, et il n'est pas nécessaire d'avoir pris connaissance du Livre jaune pour en discuter la portée.

« Une demande d'interpellation dans le même sens sera probablement déposée au Sénat dès le début de la session. »

Si M. Antonin Proust, qui est un candidat de M. Gambetta, entreprend cette campagne, c'est que M. Barthélemy Saint-Hilaire est condamné.

Le maître a sans doute parlé, et la majorité exécutera son arrêt.

Le ministre des affaires étrangères a joué le rôle d'un enfant terrible. Il a dit ce qu'il pensait, sans s'occuper de l'effet qu'il pouvait produire et des petits plans qu'il pouvait déranger. Il a montré un effarement intempestif, quand M. Gambetta veut que tout le

monde ait confiance en son génie. — Cette voix de Cassandra est donc une note discordante dans le concert républicain, et l'on doit la faire taire.

Nous ne blâmons pourtant pas cette interpellation, d'abord parce que le sort de M. Barthélemy Saint-Hilaire nous importe peu, ensuite parce que la discussion nous apportera peut-être sur ces affaires grecques la lumière que nous demandons depuis si longtemps.

Que le ministre aille ou n'aille pas rejoindre dans l'oubli ses dignes prédécesseurs, la question est secondaire et parfaitement indifférente. Mais ce qui est important, c'est que la France sache où on la mène et connaisse les influences néfastes qui conduisent la politique extérieure.

Il faut que le débat soit complet, que toutes ces questions si embrouillées soient tirées au clair, que les actes de notre diplomatie, à Athènes, à Constantinople, à Londres, soient discutés à la tribune. M. Gambetta fera sans doute tous ses efforts pour étouffer la discussion, pour la retenir dans les limites qu'il fixera lui-même, et M. Antonin Proust obéira au mot d'ordre. Mais nous espérons que d'autres voix plus indépendantes se feront entendre pour élargir le débat et obliger le gouvernement à expliquer sa politique.

Il est évident que la circulaire Barthélemy Saint-Hilaire embarrasse beaucoup M. Gambetta, parce que le ministre des affaires étrangères a mis « les deux pieds dans les plats ». L'officieux *Télegraphe* a essayé d'en atténuer l'effet en publiant la note suivante :

« La circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire n'était point destinée à la publicité, elle avait un caractère strictement confidentiel. Et ainsi le ministre pouvait exposer les faits sans avoir à craindre d'alarmer l'opinion publique.

« Il est ainsi regrettable qu'à l'étranger une indiscretion ait permis à un journal étranger, le *Morning Post*, de publier une traduction de ce document, que la *Presse* de Vienne a traduit à son tour. »

Seulement il en est de cette affaire comme de toutes les maladresses : plus on veut les corriger ou les amoindrir, plus on en accentue le caractère par l'embarras des explications.

Il faut une singulière dose de naïveté pour s'imaginer qu'une circulaire envoyée à toutes les chancelleries restera secrète, et que les cabinets étrangers ont le même intérêt que son auteur à l'enfermer dans leurs cartons. Quand on veut que des avis restent confidentiels, on n'en laisse pas copie.

Le *Télegraphe*, s'il parle en son nom seul, est un ami bien maladroit, qui lance le pavé de l'ours sur le nez de M. Barthélemy Saint-Hilaire ; s'il parle comme organe officieux du gouvernement, il fait jouer à nos agents diplomatiques un singulier rôle où la légèreté le dispute à la sottise.

Nous ferons observer que la *République française* garde toujours sur cette affaire un silence absolu, ce qui prouve que la vérité la gêne, comme elle gêne le gouvernement.

C'est une raison de plus pour obtenir dans la discussion des explications complètes et forcer le cabinet à faire la lumière sur sa politique étrangère.

Chronique générale.

Le *Temps* annonçait il y a trois jours que la circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire n'était pas destinée à être communiquée à la Grèce.

Il faut que la presse officieuse croie le public bien naïf pour lui faire avaler de pareilles billevesées.

Comment voulait-on que la Grèce ignorât ce document ? N'y aura-t-il pas toujours quelque cabinet, enchanté de profiter de nos sottises pour lui envoyer ce qu'elle a intérêt à connaître ?

Maintenant, l'effet est produit, et il nous paraît difficile de le modifier. Car enfin M. Barthélemy Saint-Hilaire, s'il avait voulu encourager la Grèce, n'aurait pas tenu un autre langage.

Dire à la Grèce qu'elle va mettre le feu au monde si elle entreprend la guerre, c'est lui dire qu'elle est maîtresse du sort de l'Europe. Le gouvernement d'Athènes répondra en effet avec raison : « Si vous ne voulez pas que je mette le feu au monde, donnez-moi ce que je demande ! » La réplique est toute naturelle.

Autant valait donner à la Grèce pleine licence d'entreprendre toutes les folies !

La *Post*, de Berlin, parlant de la prochaine émission du 3 0/0 amortissable annoncée par M. Magnin, dit que c'est là un emprunt de guerre déguisé, et qu'à Paris on n'en doute pas.

L'interprétation donnée à cette mesure financière par la feuille allemande est particulièrement grave, surtout après la mémorable circulaire B. S.-H.

Il y a à Paris, pour représenter la Grèce, un diplomate qui s'appelle M. Brailas, et qui a eu ces jours-ci une conversation avec un rédacteur de l'*Unité nationale*, journal opportuniste et philhellène. Voici comment ce rédacteur rapporte son entrevue avec le ministre grec :

« Moi. — Ainsi, vous pensez qu'en cas d'une guerre entre la Turquie et la Grèce, la France pourra observer la plus stricte neutralité ?

« M. BRAILAS. — Ne confondez pas mon opinion avec celle de votre ministre des affaires étrangères. Je suis d'avis que la France sera obligée de prendre part à la guerre. Malheureusement, vous n'avez pas d'alliés. L'Angleterre ne vous suivra pas cette fois et l'Italie se détache de plus en plus de vous. La France restera isolée.

« Moi. — Vous considérez donc la guerre comme imminente ?

« M. BRAILAS. — Oui, la guerre éclatera infailliblement au printemps prochain ; il n'y a plus l'ombre d'illusions à se faire à cet égard.

« Moi. — Vous parlez de la guerre entre la Turquie et la Grèce ?

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA PIÈCE DU PROCÈS

(Suite.)

— Je n'ai rien à raconter, répondit le jeune homme, et il n'a pas tenu à moi que cet incident restât enveloppé d'un voile impénétrable.

Il avait l'attitude d'un homme modeste qui se plaît à renfermer dans l'ombre le mérite de ses belles actions. En réalité, il ne pouvait se défendre de quelque gêne, craignant un piège et se tenant sur ses gardes. En ce moment deux coups de canon se firent entendre dans le port. Ils indiquaient le départ du paquebot pour l'Amérique. M. Bocardet se trahit par une expression de soulagement et de satisfaction qui n'échappa pas à ses commensaux ; il semblait débarrassé d'un grand poids.

— Voilà nos voyageurs en marche pour le Nouveau-Monde, dit M. Naudet, puissent les vents leur être favorables et ne jamais les ramener en France !

C'était aussi le vœu du prétendant de Valentine, mais il ne le formula pas. Il n'est pas sûr qu'il ne joignit pas le souhait qu'une belle tempête engloutît le navire corps et biens.

— Maintenant, reprit l'avocat, maintenant que M. Bréhier vogue vers de lointains rivages, d'où il ne reviendra peut-être jamais, vous n'avez plus de ménagements à garder ; nous avons droit de connaître l'action qui vous fait tant d'honneur et vous donne des titres à notre éternelle reconnaissance ; ce récit, vous l'avez fait à une autre personne, vous ne pouvez nous le refuser, et les scrupules de votre modestie seraient de mauvais goût.

M. Bocardet se défendit quelque temps, sans qu'on pût savoir s'il lui répugnait de se mettre en scène et de faire son propre éloge, ou si son hésitation provenait d'un autre motif. Pressé par tous les assistants, il finit par s'exécuter.

— Par une journée magnifique, dit-il, nous étions allés, quelques amis et moi, faire une promenade sur la Seine, du côté de Choisy. Il y avait parmi nous des artistes qui voulaient dessiner les sites du bord du fleuve au commencement du printemps. Les heures s'étaient joyeusement écoulées, la nuit était déjà épaisse et nous nous disposions à rentrer. La plupart d'entre nous étaient allés au village voisin reporter la vaisselle qui nous avait été confiée pour notre repas sur l'herbe et régler la dépense. Nous étions restés seuls, Richard et moi, à la garde du bateau.

« Nous commencions à nous impatienter de notre attente, lorsque des cris partirent d'une habi-

tation situées à peu de distance au bord du fleuve. Je m'empressai d'aller au secours. Une dame âgée était déjà aux prises avec deux mariniers ivres qui savaient sans doute que la maison n'avait pas d'homme pour la protéger. Je fus assez heureux pour la délivrer et mettre les assaillants en fuite.

« Elle était encore sous le coup de la terreur que lui avait causée cette brusque attaque ; je cherchais à la rassurer ; je lui répétais que le danger était passé, qu'il n'était pas à craindre que ces misérables revinssent ; je signalais à son attention le bruit des pas d'hommes qui, dans le lointain, accouraient au secours de la maison, lorsque je vis à la fenêtre, éclairée par la lumière d'une lampe, une jeune fille dont l'éblouissante beauté me frappa d'admiration.

— C'était toi, Valentine, dit le vieillard.

— Oui, c'était elle dont l'image n'a pas depuis quitté ma pensée ; elle m'apparaissait dans l'obscurité de la nuit comme un rayon lumineux, gracieuse et charmante dans le négligé de sa toilette, émue mais calme au milieu du danger. Il me semblait que c'était un rêve, et cependant, quand je l'ai revue depuis, le charme a toujours été le même.

Valentine écoutait froidement cette déclaration emphatique, et rien n'indiquait chez elle un sentiment de satisfaction et de plaisir. Le pli imperceptible de ses lèvres, l'expression de ses yeux

semblaient trahir le scepticisme plutôt que la reconnaissance.

— C'était donc vous, monsieur ? dit-elle d'une voix calme ; vous me flattez en me parlant de mon courage en cette circonstance ; je n'étais pas calme, j'étais fort troublée au contraire et, la nuit eût-elle été moins obscure, je n'aurais pu reconnaître plus tard notre courageux sauveur.

« Les indications de ma mère étaient bien incomplètes ; avant de mourir, elle n'eût jamais l'occasion d'entendre la voix sur le son de laquelle elle ne se serait pas trompée. Jamais, quand depuis j'ai prié Dieu pour cet ami inconnu, je n'ai pu lui donner un nom ; mais vous oubliez que là ne se borna pas son dévouement.

— Votre chienne, consultant son courage plutôt que ses forces, s'acharnait à la poursuite des fuyards et s'attachait à leurs jambes en jappant. L'un d'eux, pour se venger de la déconvenue, prit la pauvre bête et la jeta au loin dans la Seine. Au bruit que fit le corps en tombant, vous poussâtes un cri : Ma pauvre petite chienne ! J'entendis ce cri, je compris le chagrin que devait vous causer la perte de l'animal auquel vous paraissiez si attachée ; je me précipitai dans le fleuve, je parvins à le saisir au milieu du courant qui l'emportait et j'eus le bonheur de le ramener au bord.

Valentine était pensive et observait le narrateur avec une attention qui l'embarrassait. Ce récit la

M. BRILLAS. — Je parle d'un conflit général soulevé par cette question des frontières grecques que la diplomatie s'est montrée impuissante à résoudre et que vos divers ministres des affaires étrangères ont pour leur part si follement aggravée. Comme de véritables enfants qui jouent avec le feu, ils ont allumé un foyer d'incendie qui embrasera l'Europe. »

C'est bien cela. C'est bien ce que l'on dit depuis six mois, c'est bien ce que répètent tous ceux qui ont compris dès le début la fatale politique de M. Gambetta.

M. Waddington, à Berlin, sous l'inspiration de M. Gambetta, a chargé la mine; et aujourd'hui c'est la Grèce qui brandit la mèche pour y mettre le feu, si une main vigoureuse ne l'arrête pas.

Nous ne savons si les cabinets accepteront la conférence demandée par le sultan; puisqu'ils ont proposé eux-mêmes l'arbitrage, nous ne voyons pas qu'ils puissent refuser cette dernière tentative de pacification.

**

Le fameux règlement des écoles primaires a paru au *Journal officiel*. Nous y retrouvons les dispositions antilibérales et antireligieuses si chères à M. Jules Ferry, enveloppées hypocritement, comme toujours, d'une apparence de respect pour la liberté de conscience. L'article 3, par exemple, est ainsi conçu :

« Le vœu des pères de famille sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse. »

Ce vœu sera formulé par oui ou par non dans une colonne spéciale sur le registre matricule au moment de l'inscription des élèves.

Dans toute école mixte quant au culte, les enfants reçoivent en commun l'instruction primaire; ils reçoivent séparément l'instruction religieuse, donnée aux uns et aux autres, en dehors des heures de classe ordinaire, par le ministre de leur culte. »

Pour qui connaît ce qui se passe dans les villages, dans les chefs-lieux de canton et même dans les chefs-lieux d'arrondissement, il n'est pas difficile de deviner que cette obligation absolue de la déclaration du père de famille à propos de l'enseignement religieux équivaut presque à une prohibition. Combien de braves cultivateurs, d'honnêtes journaliers, sous la dépendance directe ou indirecte du maire ou des meneurs radicaux, auront la fermeté de braver la colère de leurs maîtres, de résister à la pression administrative ou particulière, aux petites persécutions, aux railleries auxquelles ils seront en butte? Bien peu, certainement; et l'on ne manquera pas de dire plus tard : « Nous avons respecté la liberté de conscience ! Non ! vous ne l'avez pas respectée ! Vous ressemblez à cette marâtre qui, accusée de vouloir faire mourir sa belle-fille de faim, répondait : Mais c'est elle qui ne veut pas manger ! La vérité était qu'elle mettait les aliments hors de la portée de l'enfant, ou qu'elle ne lui offrait que ceux

laissait-elle inerte, ou bien éprouvait-elle une invincible répugnance à se reconnaître son obligation? Toujours est-il que son attitude n'était nullement en rapport avec l'acte de dévouement dont on évoquait le souvenir.

— Et celui, dit M. Naudet, qui se tenait tranquillement dans la barque, tandis que vous exposiez vos jours, c'était...

— C'était Richard Brébier.

— Des deux jeunes gens qui étaient là, l'un était un homme de courage, l'autre peut se vanter d'être un poltron bien réussi.

— Vous êtes bien sévère, répondit M. Bocardet avec un mélange de fatuité et d'embaras. C'est une question de tempérament, tout le monde n'est pas fait pour la lutte.

— Permettez-moi donc de féliciter votre tempérament qui vous a prédisposé aux actions héroïques.

Cette fois, il y avait dans les paroles du vieillard une intonation railleuse qui fit dresser l'oreille à son interlocuteur. Il se demanda si on ne se jouait pas de lui.

Valentine ne paraissait pas faire attention à l'entretien. Elle jouait avec l'épave; ses regards fuyaient ceux des autres convives, comme si elle avait eu peur de se trahir. La gêne gagnait peu à peu tout le monde, et le vieillard, malgré la souplesse de son caractère et son intarissable faconde,

qui nuisaient mortellement à la santé de sa victime.

Quant aux heures qu'il s'agira de consacrer à l'instruction religieuse, on saura toujours s'arranger pour qu'elles coïncident avec les heures de classe. Tel est l'esprit réel du paragraphe suivant de l'article 6 :

« Ils ne seront envoyés à l'église pour les catéchismes ou pour les exercices religieux qu'en dehors des heures de classe. L'instituteur n'est pas tenu de les y surveiller. Il n'est pas tenu davantage de les y conduire. »

En d'autres termes, les enfants seront laissés à eux-mêmes, sans surveillance aucune, quand ils devront aller à l'église, et gare aux punitions quand ils rentreront en retard sur les heures de classe ! A quelles misérables manœuvres descendent les hommes qui se sont donné la tâche de démoraliser la jeunesse pour en faire des citoyens à leur image !

**

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS.

Les 80 conseillers élus se divisent de la façon suivante :

38 radicaux : MM. Cusset, Darlot, Yves Guyot, Bourneville, Collin, Rey, Engelhard, Delabrousse, Hovelacque, Dubois, Hatta, Mathé, Marsoulan, Boué, Roche, Sigismond Lacroix, Georges Martin, F. Combes, Marnier, Maillard, de Bouteiller, de Hérédia, Villard, H. Maret, Lafont, Songoon, Vauthier, Cattiaux, Reygeal, Delattre, Dujarric, Voisin, Mesureur, Rouzé, Laine, de Lanessau, Tony Révillon, Delhomme. Soit 34 conseillers sortants et 7 nouveaux : MM. Villard, Mesureur, Rouzé, Laine, Tony Révillon, Delhomme et Voisin.

33 opportunistes : MM. Thulié, Lamoureux, Germer Baillière, Antide Martin, Levrard, Jacques, Deligny, Sick, Murat, Frère, Forest, Thorel, Cadet, Hamel, colonel Martin, Cernesson, Réty, Loiseau, Leven, Prétet, Grimaud, Jobbé, Duval, Level, Braleret, conseillers sortants; de Ménorval, Depasse, Dupont, Rousselle, Edgard Monteil, Boil, Rabagny, Royer et Curé, nouveaux.

9 conservateurs : MM. Bartholoni, Marius Martin, Binder, Watel, Riant, Cochon, Garmard, Despatys et Hervé.

**

La *Semaine religieuse* de Paris donne la nouvelle suivante :

« Les religieux Prémontrés de Tarascon, que le siège de leur monastère a rendu célèbres, viennent de rentrer dans leur monastère. Le gouvernement lui-même, paraît-il, les avait engagés à en reprendre possession. »

La *Semaine religieuse* publie en outre la nouvelle suivante :

« Le gouverneur d'Alsace-Lorraine, maréchal de Manteuffel, vient d'autoriser les Rédemptoristes alsaciens-lorrains que le gouvernement français a expulsés de leurs maisons, notamment de leur couvent de

ne parvenait pas à ranimer la conversation. On venait de prendre le café.

— Si nous allions voir le paquebot s'éloigner ? dit-il.

Tout le monde se leva; il présenta le bras à Valentine.

— Maîtrise-toi donc, lui dit-il à voix basse, tu vas te trahir.

— Vous avez raison, mais je suis à bout de forces.

Elle réagit cependant contre sa lassitude et retrouva pour quelques instants sa gaieté accoutumée. De la terrasse, on voyait la mer plane comme un miroir, scintillant aux rayons du soleil. Le paquebot se balançait fièrement sur les flots et marchait avec une rapidité qui se devinait à la longue traînée de fumée qu'il laissait derrière lui. Ses proportions diminuaient d'instant en instant aux regards, et l'on pouvait prévoir le moment où il n'apparaîtrait plus que comme un point noir à l'horizon. Tout à coup, Valentine fut arrachée à sa rêverie par une exclamation de M. Albanel.

— Qu'est-ce là ? dit-il, voyez donc.

Elle suivit la direction de ses regards et, dans le chemin sinuoux qui du Havre conduit aux hauteurs d'Ingouville, elle aperçut à travers le feuillage des arbres deux gendarmes entre lesquels marchait un homme dont la tête était couverte d'un chapeau mou et dont les épaules supportaient

Pérusse, près Belfort, à rentrer dans leur ancien couvent de Teterche, en Lorraine. »

**

M^{lle} Sarah Bernhardt suit l'exemple de M. Hérodol : elle fait enlever les christes, seulement elle le fait pour le bon motif; lisez plutôt le passage suivant d'une lettre venant d'Amérique :

« Hier on donnait *Adrienne Lecouvreur*, dont le second acte se passe au foyer de la Comédie-Française.

« Il est nécessaire d'orner ce foyer de quelques bustes, ceux de Molière, de Racine et de Corneille.

« Comme Molière manquait, on eut l'idée de mettre un buste du Christ.

« Sarah entra dans une violente colère, et déclara qu'elle n'entrerait pas en scène si on profanait ainsi les choses saintes. »

PENSIONS MILITAIRES DE RETRAITE.

Pendant les derniers jours de la session de 1880, l'honorable M. Paul-Casimir Périer, député de la Seine-Inférieure, a déposé sur le bureau de la Chambre le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'amélioration des retraites des militaires et marins et des veuves de militaires ou marins.

Contrairement à l'avis du gouvernement, la commission conclut à l'unification pure et simple de toutes les pensions, celles des veuves comprises. Elle demande que ces retraites, quelle que soit l'époque de leur liquidation, soient élevées aux taux fixés par les tarifs des dernières lois en vigueur, celles des 22 juin 1878, 5 et 18 août 1879. Il n'y aurait d'exception que pour les pensionnés jouissant d'un traitement payé par les budgets de l'Etat, des départements ou des communes, et seulement pendant le temps que dureraient leurs fonctions. De plus, il serait fait, au profit du Trésor, une retenue de 3 0/0 sur les augmentations concédées.

Ces modifications entraîneraient un supplément de dépenses de douze millions de francs pendant chacune des premières années de l'unification, dépenses qui, d'ailleurs, diminueraient rapidement par suite des extinctions.

Mais le gouvernement trouve ces dépenses trop élevées. Sans faire d'objections sérieuses au principe de l'unification, il désire, pour des raisons fiscales, n'accorder aux retraités et aux veuves que des suppléments de pension, dont voici l'énumération pour chaque grade et pour chaque catégorie de veuves :

Colonels : 1^o retraités par application de la loi de 1864, augmentation annuelle, 400 francs; — veuves de colonels jouissant des pensions accordées par la même loi, augmentation annuelle, 200 fr.; — 2^o retraités par application de la loi de 1834, augmentation annuelle, 4,200 fr.; — veuves de colonels pensionnés d'après la même loi, augmentation annuelle, 425 fr.

un petit sac de cuir, suspendu en bandoulière par une courroie. Un autre homme également en habits bourgeois le suivait.

— On dirait qu'ils viennent ici, fit observer M. Naudet.

(A suivre.) Louis COLLAS.

On disait à certain manieur d'argent qu'une de ses opérations ressemblait fort à prendre l'argent dans les poches.

Il répondit : — Eh ! où voulez-vous donc que j'en prenne ?

**

Bébé est en train de faire des bâtons. On cause de la lettre de Rochefort.

Le papa, d'un ton sentencieux : — Cela prouve une fois de plus « qu'on ne doit jamais écrire ! »

Bébé, se levant vivement, en jetant sa plume : — Alors, je n'ai plus besoin d'apprendre !

**

On parlait de la retraite de M. Émile de Girardin et on en recherchait les motifs :

— Parbleu ! s'est écrié un confrère, Rochefort et les ans en sont la cause.

**

Galino, lisant dans un journal que M. X..., avocat, venait de mourir sur la brèche, dans l'exercice de ses fonctions :

— « Sur la brèche, » dit-il, en se grattant l'oreille... Ah ! je comprends : c'était un avocat... général !

Lieutenants-colonels : 1^o loi de 1864, augmentation, 375 fr.; veuves, même loi, augmentation, 185 fr.; — 2^o retraités d'après la loi de 1834, augmentation, 975 fr.; — veuves, même loi, augmentation, 365 fr.

Commandants : 1^o loi de 64, 350 fr.; — veuves, 175 fr.; — 2^o loi de 34, 850 fr.; veuves, 280 fr.

Capitaines : 1^o loi de 64, 300 fr.; — veuves, 150 fr.; — 2^o loi de 34, 700 fr. — veuves, 320 fr.

Lieutenants : 1^o 250 fr.; — veuves, 125 fr.; — 2^o 550 fr.; — veuves, 245 fr.

Sous-lieutenants : 1^o 250 fr.; — veuves, 125 fr.; — 2^o 490 fr.; — veuves, 225 fr.

Adjudants-sous-officiers : 1^o Retraités par application de la loi du 26 avril 1855, augmentation annuelle, 420 fr.; veuves d'adjudants pensionnés d'après la même loi, augmentation annuelle, 60 fr.; — 2^o Retraités par application de la loi de 1834, augmentation annuelle, 280 fr.; veuves pensionnées d'après la même loi, augmentation annuelle, 400 fr.

Sergents-majors : 1^o Loi de 1855, augmentation, 400 fr.; veuves, même loi, augmentation, 50 fr.; — 2^o Loi de 34, 260 fr.; veuves, 90 fr.

Sergents : 1^o loi de 55, 80 fr.; veuves, 40 fr. — 2^o loi de 34, 204 fr.; — veuves, 80 fr.

Caporaux : 1^o 70 fr.; veuves, 35 fr. — 2^o 230 fr.; veuves, 60 fr.

Soldats : 1^o 60 fr. et 30 fr. — 2^o 220 fr. et 50 fr.

Le gouvernement et la commission étaient d'accord pour faire bénéficier les intéressés des améliorations à intervenir à partir du 1^{er} janvier 1881. Mais les contestations relatives à la solution de la question ont empêché que la loi fût votée en temps utile. Elle ne le sera sans doute que dans le courant du mois prochain, et il est probable que le bénéfice en sera concédé par rétroactivité à dater de l'époque primitivement fixée, 1^{er} janvier 1881.

Toutefois, comme on ne peut jamais prévoir le temps exigé par les débats parlementaires, le gouvernement est résolu à distribuer très-prochainement aux militaires retraités de 1864 à 1878, les subventions prescrites par l'article 8 de la loi du 22 juin 1879. Ces subventions ont été de 450 francs en 1879 et de 475 francs en 1880. Elles seraient, nous dit-on, élevées, cette année, à 200 francs. Les intéressés recevraient plus tard, dans le courant de l'année, les compléments qui leur seront alloués par la loi à intervenir sur l'unification ou l'augmentation des retraites.

Nous sommes porté à croire qu'en présence de la plus-value de recettes si considérable réalisée en 1880, le gouvernement serait assez disposé à se laisser forcer la main pour l'unification des retraites. Toutes dépenses supplémentaires soldées pour 1880, il resterait un excédant d'environ 100 millions de francs sans emploi. C'est sur cet excédant que seraient prélevés les 42 millions demandés par M. Paul-Casimir Périer pour les vieux serviteurs de l'Etat et pour leurs veuves.

C'est en vain qu'on invoque contre cet acte de justice le principe, d'ailleurs contestable, de la non-rétroactivité légale. Qu'est-ce, en effet, qu'une pension militaire de retraite? Est-ce une gratification? une récompense? Est-ce même le prix d'un service rendu? — Non. C'est l'engagement pris par l'Etat d'assurer à ceux qui l'ont servi dans l'armée, leur vie durant, du pain pour leurs vieux jours. Depuis cinquante ans, le prix du pain, celui des denrées de consommation les plus indispensables, ont augmenté dans d'énormes proportions. Ce n'est que justice d'augmenter dans les mêmes proportions les pensions de retraite liquidées depuis cette époque.

Etranger.

Berlin, 18 janvier.

Si la guerre turco-grecque éclate, toutes les batteries turques les plus importantes seront commandées par des capitaines de l'artillerie prussienne.

Copenhague, 17 janvier.

Le roi a écrit à son fils une longue lettre dans laquelle il lui conseille de ne pas faire la guerre et démontre l'impossibilité de compter sur la coopération des Bulgares.

du moment que la Russie ne veut pas se mêler du conflit turco-grec, de peur d'amener une conflagration européenne pour laquelle cet empire n'est pas prêt. Le roi refuse en outre de permettre au prince Christian d'aller plaider la cause de la Grèce à Saint-Petersbourg.

Edimbourg, 17 janvier, soir.

La caserne de la milice, à Greenlaw, a été détruite aujourd'hui par un incendie dont la cause est inconnue.

On télégraphie d'Athènes au *Standard*, le 16 janvier :

« Les préparatifs de guerre sont poussés avec ardeur. On considère la guerre comme la seule issue possible. Le gouvernement grec est en pourparlers avec une compagnie anglaise pour l'achat de quatre navires de guerre. »

LES RUSSES EN ASIE.

Saint-Petersbourg, 18 janvier.

On a reçu du général Skobeleff un rapport officiel en date du 14 janvier, qui est ainsi conçu :

« Dans la soirée du 9 janvier, les Tékinez, au nombre de trois mille, ont attaqué nos retranchements, défendus par dix-neuf compagnies d'infanterie, cent compagnies de cosaques à pied, vingt et un canons et trois mortiers. »

« Malgré la résistance héroïque de nos troupes, ils sont parvenus à s'emparer de nos ouvrages avancés et d'une partie de notre deuxième parallèle, ainsi que de quatre canons de montagne et de trois mortiers ; mais, grâce à une vive attaque de notre réserve, accompagnée d'une forte mousqueterie, les masses ennemies ont été ensuite repoussées de tous les points qu'elles occupaient, et nous y avons repris toute l'artillerie que nous avions perdue, à l'exception d'un canon de montagne qui avait déjà été emmené par les Tékinez. »

« Notre avant-garde a essuyé dans ce combat des pertes considérables. »

« Une compagnie du régiment d'Aphéroff a eu 32 morts et 40 blessés. Un officier a été fait prisonnier en défendant un canon, qui a été pris par l'ennemi ; et les hommes qui défendaient la pièce ont été massacrés. Les pertes des Tékinez sont encore plus grandes, et leurs morts encombraient nos tranchées. »

« Pendant que le combat avait lieu, l'ennemi attaquait notre camp avec des forces considérables, mais il a été partout repoussé. Aussitôt après le défilé des Tékinez, nous avons procédé à l'établissement de la troisième parallèle. Quant les Tékinez s'en sont aperçus, il nous ont attaqués de nouveau avec toutes leurs forces et sur toute notre ligne ; mais un feu de peloton partant de la deuxième parallèle, leur a fait essuyer des pertes considérables, et les a forcés de rentrer dans la forteresse. »

« Nous avons ensuite continué les travaux de la troisième parallèle, qui ont été achevés dans la matinée du 8 janvier. Après avoir bombardé la forteresse et ses ouvrages avancés, nous avons fait l'assaut, dans l'après-midi du 10, avec trois colonnes, qui ont pénétré à six heures du soir dans les ouvrages avancés, après un combat des plus acharnés. Aujourd'hui, 11 janvier, le siège continue. »

« Les pertes que nous avons essuyées dans les journées du 9 et du 10 s'élèvent en tout à 8 officiers et 102 soldats morts, 9 officiers et 84 soldats blessés, et 8 hommes du corps sanitaire tués ou blessés. »

« Nous entretenons encore aujourd'hui un feu très-vif de mousqueterie. La conduite de nos troupes a été héroïque. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 janvier.

Le marché est très-calme. On sort de la liquidation de quinzaine et on ne prend pas encore position sur les valeurs qui donnent lieu à deux liquidations par mois. Notre rente 5 0/0 varie de 120.17 1/2 à 120.30. Le 3 0/0 ancien est à 84.30, après 83.90. L'amortissable se relève à 85.65.

Il y a un mouvement assez vif de reprise sur l'Italien à 87.70. Le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche et les autres grands fonds étrangers sont immobiles.

On constate un peu d'amélioration sur le Turc à 13.25 et 13.32 1/2.

L'obligation de la Dette unifiée d'Egypte fait 258.75.

L'action de la Banque de France reste comme hier à 3,770. Le titre fléchit un peu parce qu'on n'entrevoit pas la probabilité d'une prochaine élé-

vation du taux de l'escompte. Le Crédit foncier est très-ferme à 1,460. On constate avec la plus vive satisfaction l'extension continue que prennent les prêts fonciers et communaux. On conçoit à quel point l'intérêt public est d'accord à cet égard avec l'intérêt de la Société. Les obligations 4 0/0 à court terme et 3 0/0 à lots sont activement recherchées par l'épargne. C'est une des bases de tout portefeuille bien composé.

Nous retrouvons la Banque de Paris à 1,148.75 et 1,153.75. Le Crédit lyonnais est en reprise à 1,082.50 et 1,085. Il y avait eu évidemment des réalisations de bénéfices qui avaient pesé sur les cours. Le Comptoir d'escompte se traite à 1,050. La Société de dépôts et de comptes courants est à 710 et la Société financière à 525. La Société générale française de Crédit groupe une clientèle tous les jours plus nombreuse aux environs du cours de 700. C'est net à payer 450 fr. Cette valeur se recommande d'elle-même par les avantages qu'elle présente. La Société nouvelle est beaucoup mieux tenue. On prévoit une amélioration sérieuse sous l'influence des achats des portefeuilles. L'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol ne varie que de 675 à 673.75. On enregistre d'excellentes demandes sur l'action des Transatlantiques à 560. L'action du Suez s'élève de 1,455 à 1,472.50. On s'arrête à ce cours.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Sous le titre : SAUMUR EN INTERDIT, le *Figaro* a publié ces jours derniers un second article où l'histoire du conflit saumurois est une fois de plus racontée avec esprit et vérité.

Météorologie. — Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant :

« New-York, 17 janvier. »

« Des troubles augmentant probablement en énergie arriveront sur la Grande-Bretagne et sur la France, et peut-être affecteront les côtes de la Norvège, entre le 49 et le 21, accompagnés de pluie et de verglas. Bourrasques et forts vents du Sud tournant au Nord-Ouest. »

Le temps continue à être pluvieux depuis hier. Ce matin, avant le jour, une pluie diluvienne, mêlée de quelques flocons de neige, a encore inondé nos rues. Aujourd'hui le vent est au sud-est ; le thermomètre est peu élevé.

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Les jeunes gens qui désireraient un emploi d'auxiliaire dans les Bureaux télégraphiques, peuvent se présenter devant le Directeur des Postes et Télégraphes de Maine-et-Loire, qui leur fera connaître les conditions d'admission.

LONGUÉ.

On écrit de Longué à l'*Union de l'Ouest* :

« Jusqu'à présent, Longué n'avait pas figuré parmi les Conseils municipaux renouvelés au 9 janvier. »

« Il était difficile de déterminer le caractère des deux listes en concurrence. L'une était la liste du Conseil municipal ancien avec un seul changement. L'autre avait maintenu un grand nombre des membres de l'ancien Conseil sur le concours desquels on semblait devoir compter dans un sens conservateur. Quelques noms nouveaux y figuraient, représentant les intérêts religieux et financiers de la commune. Trois ont passé au premier tour de scrutin. Ce sont : MM. Rivain, Poulard et Hudes. Le dernier de la liste qu'on peut appeler municipale arrivait 22^e avec 437 voix ; les autres n'avaient pas obtenu la majorité fixée à 434 voix, en raison du nombre des votants. M. Godron avait réuni 436 voix ; M. le comte de Maillé 521. Un scrutin de ballottage était nécessaire pour la nomination du 23^e. »

« M. Godron a noblement laissé à M. le comte de Maillé l'honneur de soutenir la lutte. Le vote du 16 a clairement démontré le désir de la population, puisque, malgré la difficulté de ramener les électeurs à un nouveau scrutin, M. le comte de Maillé a obtenu 477 voix contre 238 données à son concurrent et 44 voix qui se sont égarées sur deux autres noms. »

On se rappelle le procès intenté à l'*Etoile* par treize républicains de Montigné-sur-Moine, pour la publication d'une lettre relative à la façon dont l'anniversaire du 14 Juillet avait été célébré dans cette commune. En tête de ces républicains figuraient MM. Jean Pelloquet, marchand de bois, Jean Méchinaud, adjoint, Pierre Méchinaud, sabotier, Auguste Guérin, entrepreneur. Nous apprenons aujourd'hui, dit l'*Etoile*, qu'aux élections qui viennent d'avoir lieu à Montigné-sur-Moine, pas un républicain n'a été réélu. MM. Méchinaud, adjoint, Méchinaud,

sabotier, Pelloquet et Guérin ont complètement échoué.

ENCORE LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN TOURAINE.

On écrit de Tours, le 16 janvier, à l'*Union* :

« Les radicaux de Tours manifestent leurs divisions jusque dans le scrutin de ballottage. Le comité anticlérical opportuniste a présenté comme candidat à la 32^e place de conseiller, restée vacante le 9 janvier, le citoyen Salme, et le comité anticlérical ouvrier, le citoyen Chartier, plâtrier. Le premier, vieillard de 82 ans, se dit « juriste doyen de la démocratie tourangelle ». S'il pouvait seulement se vanter d'être électeur, car il n'habite la ville que depuis deux mois, mais il se prétend du moins éligible ; c'est un peu étrange. »

« Le second représente les droits de la classe des « travailleurs », dont beaucoup aspirent à ne plus travailler. »

« Il y a déjà dans le conseil un cordonnier élu. Le comité qui a patronné ce citoyen prétend qu'il lui en faut au moins deux, en raison de ce que les ouvriers l'emportent par le nombre. A ce compte-là, sur 32 conseillers, 30 au moins devraient être élus exclusivement parmi les ouvriers. »

« La tendance socialiste se caractérise à Tours. Les jours du bourgeois opportuniste Rivière sont comptés. Déjà son crédit baisse, témoin sa mésaventure du 9 janvier : il est arrivé le vingt-sixième sur la liste qu'il avait formée, et son adjoint, M. Saint-Hérant, le trente et unième. Pourtant ces deux hommes seraient nécessaires au parti radical tourangeau ; sans eux, paraît-il, pas d'administration municipale ; aussi, leurs amis les engagent-ils à reprendre leurs fonctions, malgré leurs numéros 26 et 31. M. Rivière et Saint-Hérant céderaient à ces instances et poseraient au conseil la question de confiance. De la confiance, parbleu ! ils en auront autant qu'ils voudront ; eux seuls ont la suffisance et la poigne qu'il faut. De petits Dantons de province, quoi ! »

(En lisant ces lignes, quels rapprochements Saumur peut faire ! La situation de Tours et celle de notre ville n'est-elle pas identique ?)

« Les conservateurs l'ont emporté dans environ cinquante communes du département, dont trois chefs-lieux de canton. Ils sont entrés ou se sont maintenus en minorité dans beaucoup d'autres. »

« A Chinon, M. Houdia, maire, a fait passer la liste républicaine modérée contre la liste anticlérical de M. Joubert, fils du député de l'arrondissement. »

« Il est bon de noter l'échec de M. le sénateur Fournier. L'ex-ambassadeur était maire de Vouvray ; les radicaux l'ont rejeté et avec lui son adjoint ; ils se plaignent d'avoir été trompés ; mais l'honorable sénateur, lui, se plaint sans doute d'avoir eu l'illusion de la République conservatrice. — J. Messire. »

Au 2^e tour de scrutin, à Tours, c'est M. Salme qui a été élu par 4,878 voix, contre le citoyen Chartier, qui en a obtenu 754.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* dit à ce propos :

« C'est le papa Salme qui l'emporte. Tant pis ! Le papa Salme, tout vieux qu'il est, sera méchant et servile. Cette manière de juriconsulte ne nous dit rien qui vaille. Esprit faux, farci de théories jacobines, le papa Salme est capable de toutes les extravagances pour satisfaire sa sénile ambition. »

« C'est pourquoi nous engageons, samedi, nos amis à accorder leurs voix au citoyen Chartier, qu'on nous disait un ouvrier honnête et indépendant. Le citoyen Chartier, qui eût été fort aise de devenir conseiller municipal, a eu la malheureuse idée de se présenter comme candidat anticlérical. »

« Le mot a effarouché nos amis, qui eussent voté pour un candidat démocratique, mais qui n'ont pu s'intéresser à un candidat acceptant le vulgaire programme de M. Rivière. Nous-même, en recommandant le citoyen Chartier, nous ignorions la qualité qu'il a cru devoir prendre à la dernière heure, mais assez tôt pour nous laisser le temps de réparer notre erreur. »

On lit dans l'*Espérance* de Nantes :

« Le parti conservateur, nous le constatons avec bonheur, a non-seulement conservé ses positions dans notre département, mais il en a conquis de nouvelles. »

« C'est un fait certain, que les républicains ne peuvent nier. S'ils ont maintenu

leurs candidats dans les chefs-lieux d'arrondissement et quelques rares chefs-lieux de canton, ils sont bien obligés de reconnaître que la lutte engagée entre eux a été très-vive, et que s'ils ont réussi à les faire passer, ils ne le doivent qu'aux suffrages des fonctionnaires et des employés des chemins de fer, suffrages dont l'indépendance n'est peut-être pas absolue, dans les circonstances où nous sommes. »

« Ainsi en a-t-il été à Savenay et à Mauves, où les ouvriers du Pont, inscrits avec soin sur les listes électorales, ont été appelés à prendre part au scrutin. »

« De pareils triomphes ne prouvent point celui de la République, puisque c'est l'élément étranger et nomade qui en a fait tous les frais. »

NANTES.

Jeudi dernier, le jeune Bauchain (Benoit), âgé de 13 ans, s'amusa avec ses camarades à patiner sur la glace quand, tout à coup, un craquement se fit entendre ; la glace se brisa sous ses pieds, et le malheureux enfant disparut dans le gouffre ; il revint quelques instants après sur l'eau et s'accrocha à la glace.

Aux cris poussés par ses camarades, plusieurs personnes étaient accourues ; le sieur Halgan, marin, s'empressa de lui porter secours ; il s'avança en brisant la glace et réussit à le sortir de l'eau ; mais le malheureux enfant était dans un état déplorable : il expira environ 40 minutes après, pendant qu'on le transportait au domicile de ses parents. (Espérance du Peuple.)

Les propriétaires des grands magasins du PALAIS DES MARCHANDS ont le plaisir d'annoncer qu'ils ont soldé tout le linge confectionné et destiné au *The Large Hotel*, à Guatemala, dont le bâtiment à peine terminé a été la proie des flammes le 5 janvier dernier. On n'ignore pas combien le linge d'hôtel est de bonne qualité ; et quand on saura que tout le linge sera vendu bien au-dessous du prix coûtant de la toile, toutes les personnes désireuses de faire un bon marché réel s'empres- seront de venir nous visiter. Quand tout sera classé, nous enverrons une circulaire annonçant nos prix qui étonneront tous les négociants en toile.

Cette immense quantité de marchandises se compose de : Draps de maîtres — Draps de domestiques — Serviettes de table — Serviettes de toilette — Torchons — Essuie-mains — Tabliers de garçons — Tabliers de femmes — Taies d'oreiller — Couvertures — Couvre-pieds — Couvre-édredons, etc., etc.

Mousseline pour rideaux, brodée, brochée.

Dernières Nouvelles.

Dans le conseil des ministres qui a eu lieu hier matin, sous la présidence de M. Grévy, on s'est occupé de l'interpellation qui doit être déposée, sur le bureau de la Chambre, par M. Antonin Proust.

Le conseil désire ajourner la discussion de cette interpellation.

M. Barthélemy Saint-Hilaire aurait consenti à la discussion immédiate, mais il a dû s'incliner naturellement devant la volonté de la majorité du conseil qui est, on le sait, absolument dévouée à M. Gambetta. Il faut qu'on ait le temps de négocier le vote avec la majorité de la Chambre.

Dernière information relativement à la circulaire Barthélemy Saint-Hilaire :

Il paraît que cette circulaire a été préparée par le sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères.

M. de Praslin-Choiseul donnera probablement sa démission avant M. Barthélemy Saint-Hilaire, dont le départ ne fait d'ailleurs aucun doute.

LA MAISON A. LAN ET C^{ie} Banquiers.

18, rue Beaurepaire, à Saumur.

Délivre dès à présent et jusqu'au moment de la vente publique indiquée pour la fin du mois des actions irréductibles de la société du Canal de Pierrelatte.

Les actions du Canal de Pierrelatte jouissent de la garantie de l'Etat à 4 fr. 65 pour cent.

Les documents complets seront envoyés gratuitement à toute personne qui en fera la demande.



L'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY
à Marseille.

**SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,**
rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, insomnies, mélancolie, fai-

blesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des Femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et canéise — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 34 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation

nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons

pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited),
8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

| DÉPARTS DE SAUMUR | ARRIVÉES | |
|----------------------|-----------------|-----------------|
| | A POITIERS | A ANGERS |
| 6 h. — matin. | 10 h. 30 matin. | 11 h. 55 matin. |
| 8 15 — | 7 40 soir. | 4 51 — |
| 11 25 — | 4 51 — | 9 10 soir. |
| 1 17 soir. | 7 40 — | |
| 4 55 — | 11 48 — | |
| 7 59 — | | |

| DÉPARTS DE POITIERS | ARRIVÉES | |
|------------------------|----------------|----------------|
| | A MONTREUIL | A SAUMUR |
| 5 h. 50 matin. | 9 h. 13 matin. | 9 h. 53 matin. |
| 8 35 — | 5 17 soir. | 6 30 soir. |
| 12 15 soir. | 3 50 — | 4 28 — |
| 6 45 — | 10 47 — | 11 20 — |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 19 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 JANVIER 1881.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|----------------------------------|---------|---------|---|------------------------------|---------|---------|---|-------------------------|--------|---------|---|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3/4 | 84 15 | » 15 | » | Crédit Foncier colonial | 435 | » | » | C. gén. Transatlantique | 567 50 | » 50 | » |
| 3/4 amortissable | 95 50 | » 25 | » | Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1470 | 10 | » | Canal de Suez | 1470 | » 20 | » |
| 4 1/2 | 115 50 | » 25 | » | Obligations foncières 1877 | 357 | » | » | Société autrichienne | 591 15 | » 50 | » |
| 5 | 120 | » 10 | » | Obligations communales 1879 | 462 50 | » 50 | » | OBLIGATIONS. | | | |
| Obligations du Trésor | 510 | » 2 | » | Obligat. foncières 1879 3/4 | 457 | 1 | » | Est | 387 50 | » | » |
| Obligations du Trésor nouvelles | 511 50 | » 2 | » | Soc. de Crédit ind. et comm. | 750 | » | » | Midi | 388 50 | » | » |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 235 50 | 1 50 | » | Crédit mobilier | 665 | » | » | Nord | 392 25 | » | » |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 507 | » 1 50 | » | Crédit Foncier d'Autriche | 823 50 | » | » | Orléans | 390 50 | » | » |
| — 1865, 4/4 | 524 | » 3 | » | Est | 777 50 | 2 50 | » | Ouest | 386 50 | » | » |
| — 1869, 3/4 | 405 | » | » | Paris-Lyon-Méditerranée | 1560 | » | » | Paris-Lyon-Méditerranée | 387 75 | » | » |
| — 1871, 3/4 | 393 50 | » | » | Midi | 1145 | » | » | Paris (Grande-Ceinture) | 390 50 | » | » |
| — 1875, 4/4 | 517 | » | » | Nord | 1726 25 | 8 75 | » | Paris-Bourbonnais | 390 | » | » |
| — 1876, 4/4 | 514 50 | » | » | Orléans | 1335 | » | » | Canal de Suez | 570 | » | » |
| Banque de France | 3785 | 15 | » | Ouest | 862 50 | 2 50 | » | | | | |
| Comptoir d'escompte | 1161 25 | 1 25 | » | Compagnie parisienne du Gaz | 1560 | 20 | » | | | | |

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | | |
|----------|--------------------|----------------------|
| 3 heures | 8 minutes du matin | express-poste. |
| 6 — | 45 — | (s'arrête à Angers). |
| 8 — | 56 — | omnibus-mixte. |
| 1 — | 25 — | soir. |
| 3 — | 32 — | express. |
| 7 — | 15 — | omnibus. |
| 10 — | 37 — | (s'arrête à Angers). |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | | |
|----------|---------------------|----------------------|
| 3 heures | 26 minutes du matin | direct-mixte. |
| 8 — | 21 — | omnibus. |
| 9 — | 40 — | express. |
| 12 — | 40 — | soir, omnibus-mixte. |
| 4 — | 44 — | — |
| 10 — | 28 — | express-poste. |

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^{rs} HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, et de M^{rs} GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A VENDRE
SUR LICITATION,
EN DEUX LOTS.

En l'étude et par le ministère de M^{rs} GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans,

DEUX MAISONS
Et leurs dépendances.

Sises à Saumur,

Savoir: La première, rue Duplessis-Mornay, n° 13 ancien et 15 nouveau, sur la mise à prix de 4,000 fr. La deuxième, rue de l'Échelle, n° 4 ancien, sur la mise à prix de 2,000 fr. Total des mises à prix: 6,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le mardi premier février mil huit cent quatre-vingt-un, heure de midi.

Pour les renseignements, s'adresser:

- 1° A M^{rs} Henry LECOY, avoué, poursuivant la vente;
- 2° A M^{rs} LE RAY, avoué co-licitant;
- 3° Et à M^{rs} GAUTIER, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (35)

Ancienne étude PLESSIX, E. CHAMBELLAN, avocat-agrégé, successeur de M^{rs} LAURENT, 2, rue Bancheureau, à Tours.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

Et pour entrer en jouissance de suite,
UN FONDS DE COMMERCE
D'articles de quincaillerie et de Ménage,
d'Éclairage et de Chauffage,

Comprenant la clientèle, le matériel et les marchandises.
Ce fonds est situé dans l'un des quartiers les plus commerçants de la ville de Tours.

Cession du bail,

Tant pour l'exercice du commerce que pour l'habitation personnelle.

Durée du bail: neuf années.

Facilités de paiement.

S'adresser, pour renseignements, à M. E. CHAMBELLAN, avocat-agrégé, à Tours, rue Bancheureau, n° 2.

Etude de M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER
DE SUITE

UNE CAVE ET UNE GLACIÈRE
Montée du Château,

Joignant le pensionnat des Dames de la Retraite.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur. (29)

A VENDRE

OU A LOUER
PRÉSENTEMENT,

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie,

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

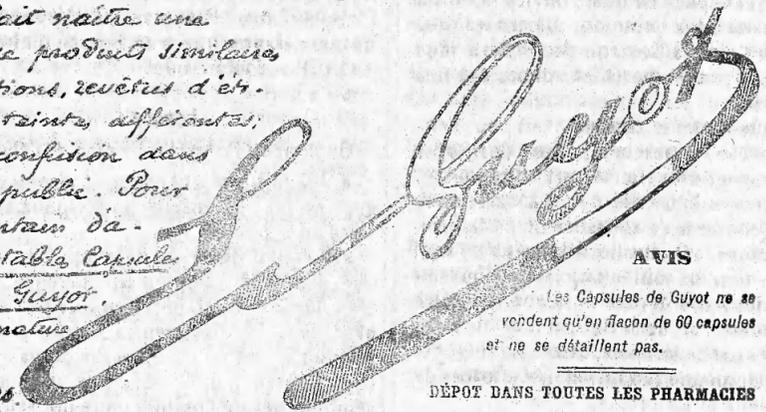
MALADIES CHRONIQUES
Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac; du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par M. Robbe, docteur homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures et par correspondance. (Affranchir.)

RHUMES — TOUX — BRONCHITES
ASTHME — CATARRHES

La vogue méritée qu'ont obtenue les Capsules de Goudron de Guyot, le flacon: 2 fr. 50 de Goudron de Guyot (liqueur), le flacon: 2 fr.

Guyot a fait naître une quantité de produits similaires et d'imitations, revêtus d'écrans de la une confusion dans l'esprit du public. Pour être bien certain d'avoir la véritable Capsule de Goudron Guyot, exiger la signature ci-contre en 3 couleurs.



AVIS
Les Capsules de Guyot ne se vendent qu'en flacon de 60 capsules et ne se détaillent pas.

DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES

1 FRANC par AN 103,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur

Des Valeurs à Lots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

ON DEMANDE DE SUITE un domestique.

De bonnes références seront exigées.

S'adresser, 18, rue Beaurepaire.

AVIS

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au **matelassier, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 5**; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.

PRIX MODÉRÉS.

Troisième Edition.

LETTRÉS

sur

LE BEAU EN LITTÉRATURE

Par M. l'abbé MERIT,

Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique.

En vente chez M. DEZÉ.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.